

## CP - Activation des permanences du conciliateur de justice

À partir de ce jeudi 4 février, un conciliateur de justice tiendra des permanences tous les 15 jours le jeudi matin de 9h à 12h. Le bureau est situé 15 rue Rapp au rez-de-chaussée.

Pour la prise de rendez-vous il convient de contacter la Maison de justice et du droit au 03 89 80 11 67, par mail à l'adresse suivante [mjd-colmar@justice.fr](mailto:mjd-colmar@justice.fr) ou via le site Internet [conciliateursdefrance.fr](http://conciliateursdefrance.fr)

### CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
[lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr)